Cinquante troisième année. - N ° 224 A Jeudi 21 novembre 2019

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Annonces..... 01-40-58-77-56
Accueil commercial ..... 01-40-15-70-10
Télécopie..... 01-40-58-79-14

## BODACC « A »

## Annonce n° 1617

## 80 – SOMME

## GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'AMIENS

## Ventes et cessions

498 623 701 RCS Amiens.
**DOMEA.**
*Forme :* Société à Responsabilité Limitée.
*Capital :* 5000.00 EUR.
*Adresse :* 19a, Place Du Maréchal Leclerc, 80220 Gamaches.
*Oppositions :* Art. L.236-14 du code de commerce.
*Commentaires :* AMODIAG ENVIRONNEMENT SAS à associé unique au capital de 150 000 euros Siège social : 9 rue Marc Lefrancq-ZAC Valenciennes Rouvignies 59121 PROUVY 381 130 129 RCS VALENCIENNES DOMEA SARL à associé unique au capital de 5 000 Euros Siège social : 19 A Place du Maréchal Leclerc 80220 GAMACHES 498 623 701 RCS AMIENS AVIS DE PROJET DE FUSION PAR VOIE D'ABSORPTION DE DOMEA PAR AMODIAG ENVIRONNEMENT Les sociétés AMODIAG ENVIRONNEMENT et DOMEA ont établi un projet de fusion par acte sous seing privé signé le 31 Octobre 2019 aux termes duquel AMODIAG ENVIRONNEMENT absorberait sa filiale DOMEA détenue à 100%. DOMEA ferait apport de la totalité de son actif net évalué à la valeur nette comptable inscrite dans les comptes intermédiaires arrêtés au 30 septembre 2019, s'élevant à 28 009 euros et correspondant à un total actif de 98 961 euros déduction faite du passif pris en charge de 70 952 euros. Cet apport-fusion ne serait pas rémunéré conformément aux dispositions légales ; AMODIAG ENVIRONNEMENT détentrice de l'intégralité des titres DOMEA ne procèderait à aucune augmentation de capital. Cette fusion-absorption prendrait effet rétroactivement au 1er octobre 2019. Conformément à l'article L.236-6 du Code de Commerce, le projet de fusion a été déposé le 06 Novembre 2019 aux greffes respectifs du Tribunal de Commerce de Valenciennes et d'Amiens. Les créanciers des sociétés participant à l'opération de fusion, dont la créance est antérieures à la présente parution, peuvent former opposition dans un délai de 30 jours à compter de la parution du présent avis. Pour avis. Reçu au Greffe du Tribunal de Commerce d'AMIENS le 8 novembre 2019.